

**DEMANDE DE PROLONGATION
DU PROGRAMME DE FLEXIBILITÉ TARIFAIRE
POUR LE MAZOUT ET LA BIÉNERGIE**

1 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») demande à la Régie de l'énergie (« la
2 Régie ») de reconduire, pour la période se terminant le 30 septembre 2013, le programme de
3 flexibilité tarifaire pour le mazout et la biénergie pour les tarifs D₁ et D₃. Il est à noter que les
4 programmes ne seront pas reconduits dans le cas du tarif D_M étant donné la fermeture du
5 projet-pilote au 30 septembre 2011.

6 Depuis 1995, Gaz Métro a utilisé ce programme qui a fait l'objet d'un suivi périodique à la
7 Régie. Le tableau suivant résume les résultats depuis l'instauration du programme :

Année	Mazout vol. préservés	Biénergie volumes préservés	Revenus TÉDinv préservés	Revenus D préservés ⁽¹⁾	Rabais consentis
	(m ³)	(m ³)	(\$) ⁽²⁾	(\$) ⁽²⁾	(\$) ⁽²⁾
1995	22 209 399	210 091	3 600 000	-	797 649
1996		3 258 929	599 617	-	179 503
1997		15 970 042	2 785 788	-	854 102
1998		682 576	135 042	-	15 715
1999	11 578 933	2 024 613	2 148 386	-	494 250
2000	2 301 409	4 288 250	1 158 283	-	466 567
2001	3 854 339	10 318 820	2 144 660	-	1 234 358
2002	9 209 285	12 153 578	3 276 843	2 207 719	1 638 103
2003	6 011 519	11 319 822	3 251 857	2 215 428	1 428 254
2004	5 218 361	6 993 091	1 540 127	657 747	892 698
2005	5 206 799	4 601 762	1 760 965	981 087	656 737
2006	2 497 124	4 929 606	1 317 072	836 504	543 859
2007 ⁽³⁾		391 326	74 629	47 236	37 789
2008 ⁽³⁾		341 770	73 929	43 754	35 041
2009 ⁽³⁾		362 866	83 997	47 790	38 237
2010 ⁽³⁾		358 446	89 780	54 042	43 234
2011 *		341 152	76 399	46 855	37 484
2012**		275 490	62 564	38 707	30 965
TOTAL	68 087 168	78 822 230	24 105 309	7 176 870	9 424 546

* Engagement pour l'année 2010-2011

** Projection pour l'année 2011-2012

(1) Revenus inclus dans la colonne « Revenus TÉDinv préservés »

(2) Les montants présentés excluent la contribution au Fonds vert.

(3) Les résultats ont été calculés à partir des volumes représentant 11 mois sur 12, tel que présenté dans le rapport de suivis annuel sur la flexibilité tarifaire.

1 Ce tableau démontre que Gaz Métro a pu préserver 146 909 398 m³ depuis l'existence de ce
2 programme. Pour l'année 2010, 48 % de rabais (43 234 \$ / 89 780 \$) ont été consentis afin de
3 préserver des revenus de transport, distribution, équilibrage et inventaires (TÉDinv) de
4 89 780 \$. Ce pourcentage s'avère de beaucoup inférieur au maximum de 85 % autorisé par la
5 Régie dans sa décision D-94-52. Par ailleurs, depuis octobre 2003, l'ensemble des rabais
6 octroyés dans le cadre du programme de flexibilité tarifaire sont déterminés de manière à ce
7 que les rabais ne puissent être supérieurs à 100 % des revenus de distribution préservés.

8 Depuis son existence, ce programme a permis de prévenir une perte de volumes et de revenus
9 ainsi que la hausse tarifaire qui en résulterait auprès de l'ensemble de la clientèle.

10 Gaz Métro a démontré que la gestion de ce programme a été à l'avantage de la clientèle. D'une
11 part, le programme comporte des formules normées qui permettent de contrer la concurrence
12 sans octroyer de rabais de façon discriminatoire. D'autre part, un suivi annuel est présenté à la
13 Régie afin de l'informer des sommes octroyées ainsi que des volumes et revenus préservés.

14 Pour 2010-2011, aucun rabais n'a présentement été consenti pour préserver des volumes de
15 gaz naturel par rapport au mazout en raison d'une situation concurrentielle à l'avantage du gaz
16 naturel. Pour 2011-2012, Gaz Métro prévoit que la situation concurrentielle par rapport au
17 mazout sera encore à l'avantage du gaz naturel. Par conséquent, aucun rabais n'est prévu
18 dans le présent dossier tarifaire pour la flexibilité tarifaire mazout.

19 Par contre, pour la flexibilité tarifaire biénergie, une enveloppe budgétaire de 30 965 \$ doit être
20 maintenue, car il y a toujours quelques redistributeurs locaux d'électricité (R-3596-2006) qui
21 maintiennent le tarif BT au-delà de la date butoir du 1^{er} avril 2006.

22 Gaz Métro est d'avis que ce programme constitue un outil marketing profitable puisqu'il peut
23 être utilisé selon les besoins pour réagir face à la concurrence dans le marché. D'ailleurs, la
24 Régie a accepté de renouveler annuellement les demandes de flexibilité tarifaire depuis 1995.
25 Gaz Métro considère important que ce programme soit disponible en tout temps auprès de sa
26 force de vente.

27 En conséquence, Gaz Métro demande à la Régie que le programme de flexibilité tarifaire pour
28 le mazout et la biénergie soit reconduit pour la période se terminant le 30 septembre 2013.